

TARIFS

Formation Générale : 565 €

Approfondissement : 455 €

L'Association A.J.F, organisme d'accueil, étant adhérente à l'AFOCAL, peut vous faire bénéficier d'une réduction de 10% sur les tarifs ci-dessus, si vous-même êtes déjà adhérents à l'A.J.F ou voulez y adhérer pour la somme de 15€ Annuel.

(à régler à l'inscription, mais à part avec un chèque à l'ordre de l'A.J.F)

Taris Adhérents : Formation Générale = 508€50

Approfondissement = 405€

La pension doit être soldée au moins 8 jours avant le stage

Pour tout problème, vous pouvez nous contacter au : 06.89.37.04.55

Pour les adhérents, l'AJF vous propose un échelonnement des paiements.

Nous contacter dès l'inscription.

Ces tarifs comprennent les frais de dossier, les coûts de formation, le matériel mis à disposition, la restauration /hébergement. Les frais de transport ne sont pas compris dans ces tarifs. Les dépenses médicales, pharmaceutiques.... occasionnées sont à la charge des participants qui s'engagent à rembourser l'Afocal ou l'AJF en cas d'avance de frais.

Aides au financement

Renseignez-vous auprès des CAF ; Conseils Généraux de vos départements ; Régions ; Directions départementales et régionales de jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; pôle emploi ; certaines Mairies.....

- des bourses sont accordées aux personnes qui en font la demande, il faut remplir des formulaires. Les aides sont différentes d'une région à l'autre, prenez le temps de faire la démarche !

- pour les stagiaires en approfondissement, une bourse est également attribuée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (allocataires ou non. Nous espérons qu'elle sera reconduite cette année.)

L'afocal peut être amenée, en cas de force majeure, à annuler une session, au plus tard 10 jours avant la date prévue. Chaque participant en sera alors informé et se verra proposer une autre session. En cas d'impossibilité, il sera intégralement remboursé (sauf les frais de transports qui ne sont pas inclus dans les tarifs).

Lieu du Stage : Au cœur de l'Auvergne,
à environ 25 km de Clermont-Ferrand.

Gare d'Accès : Riom Chatel Guyon



afocal - AJF

BAFA

Formation générale:

(en internat)

Du 10 au 17 avril 2021

Du 23 au 30 octobre 2021

Approfondissement:

(en internat)

Du 12 au 17 avril 2021

Du 25 au 30 octobre 2021

2021

Organisme Formateur

L'afocal, Association pour la Formation des
Cadres de l'Animation et des Loisirs,
organisme National,
agréé Jeunesse et Sports

Organisme d'Accueil

Le Temps des Vacances
19 rue du Puy Chazel
63460 JOZERAND
Tél : 04.73.33.02.73
Port : 06.89.37.04.55

ajf-letempsdesvacances@orange.fr
www.ajf-letempsdesvacances.fr

La formation BAFA permet de s'approprier des connaissances fondamentales sur les enfants, les activités, la vie collective et la sécurité dans les accueils de mineurs. Par la découverte de techniques d'animation en situation concrète et des temps de travail en équipe, les sessions préparent aux responsabilités et aux fonctions d'animation vis-à-vis d'un public d'enfants ou d'adolescents.

Les Etapes du BAFA

La durée totale de la formation ne doit pas excéder 30 mois

Important !

Pour valider votre inscription pour Jeunesse et Sports, vous rendre sur le site ci-dessous et suivre les indications données. Cette démarche est en plus du dossier à nous renvoyer .
<http://www.bafa-bafd.gouv.fr>.

- Formation Générale : du 10 (14h) au 17 Avril (15h) ou du 23 (14h) au 30 Octobre (15h)**

La formation générale (BAFA théorique) permet au candidat de s'approprier des connaissances fondamentales sur les enfants, les activités, le fonctionnement matériel et la sécurité dans le cadre des accueils collectifs éducatifs. Par la découverte de techniques d'animation, en situation concrète, et des temps de travail collectif, la session prépare aux responsabilités et aux fonctions d'animateur vis-à-vis d'un public d'enfants ou d'adolescents.

- Approfondissement : du 12 (10h) au 17 Avril (15h) ou du 25 (10h) au 30 Octobre (15h)**
Un tronc commun

- ✗ Projet Educatif, pédagogique et animation
- ✗ Réalisation du Projet d'Animation
- ✗ Besoins de l'Enfant et de l'Adolescent
- ✗ Pédagogie du jeu (petits jeux, grands jeux, jeux de crépuscule)
- ✗ Autorité, gestion des conflits....
- ✗ Courbe d'un séjour
- ✗ Réglementation

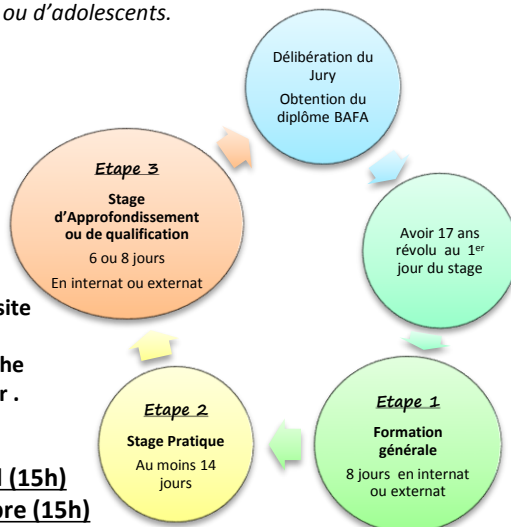
Puis au choix, deux thèmes proposés

1- Expression et création de spectacles au service des veillées et des journées de fêtes

Cette session est l'occasion de découvrir les techniques de base de l'expression corporelle et théâtrale (théâtre, théâtre d'ombres, marionnettes, danse, musique...) pour monter un spectacle dans le cadre des accueils de mineurs.

La formation permettra aussi une approche de la création de décors, lumière et sonorisation.

2- Activités et Projets avec des Adolescents La session permet d'appréhender les enjeux de la vie collective avec un groupe d'adolescents : organisation de la vie quotidienne et rythmes de vie, gestion des conflits, projets autonomes, prévention des conduites à risque...



Conditions d'inscription

- ✗ La fiche d'inscription doit être soigneusement remplie et signée.
- ✗ Y joindre toutes les pièces demandées afin que votre dossier soit validé.

Joindre au dossier :

- le chèque d'acompte de 120 € à l'ordre de l'afocal
- une photo d'identité récente
- 2 timbres au tarif en vigueur
- les 15 € à l'ordre de l'AJF si vous souhaitez adhérer à notre association.
- attestation d'assurance en « Responsabilité Civile »

(tous ces documents sont obligatoires pour valider l'inscription)

Ces documents sont à renvoyer, au plus tôt à :

Association A.J.F / Service BAFA
19 Rue du Puy Chazel
63460 JOZERAND

Il faut impérativement que toutes les demandes nous parviennent au plus tôt, car si nous n'avons pas le nombre requis, l'AFOCAL annulerait les stages entre 15 jours et un mois avant la date prévue.

Désistement, absence, départ anticipé : Toute session commencée est due dans son intégralité.

Dans tous les cas de désistement, l'Afocal retiendra une somme de 30€ pour les frais de dossier.

Les demandes de désistement doivent être formulées par écrit. Elles donnent lieu à un remboursement des sommes versées: 15 jours avant le stage, l'afocal retiendra le montant de l'acompte, et 8 jours avant, le prix de la formation sera retenu en totalité, sauf pour raison médicale justifiée par un certificat.